



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE 2014

Situation au 31-12-2013

Numéro de délivrance : 1480944

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SA THALES

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
45 RUE DE VILLIERS  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**N° SIREN :** 552059024

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2013 :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>

Date : le 29/01/2014

Service gestionnaire :  
DIR. GRANDES ENTREPRISES  
FISCALITE  
8 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX  
TS LES JOURS DU LUNDI AU  
VENDREDI DE 9H A 18H  
01 49 91 12 12

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE 2014

Situation au 31-12-2013

Numéro de délivrance : 1480828

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SAS THALES SERVICES

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
20 RUE GRANGE DAME ROSE  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

**N° SIREN :** 428677124

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2013 :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

**Dénomination de la société mère :**  
THALES

**Adresse de la société mère :**  
45 RUE DE VILLIERS  
92526 NEUILLY S/SEINE CEDEX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date : le 29/01/2014

**Service gestionnaire :**  
DIR. GRANDES ENTREPRISES  
FISCALITE  
8 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX  
TS LES JOURS DU LUNDI AU  
VENDREDI DE 9H A 18H  
01 49 91 12 12

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

<sup>(2)</sup> Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

<sup>(3)</sup> Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.